



**ASMI N° 011 DU 31 JUIL 2025 POUR LE RECRUTEMENT DES AGRO DEALERS EN VUE DE LA
FOURNITURE DES INTRANTS AGRICOLES AUX BENEFICIAIRES DES SUBVENTIONS PAR BONS D'ACHAT
ELECTRONIQUES DANS LE CADRE DU PATNUC**

1. Contexte et justification

Le Gouvernement du Cameroun a bénéficié d'un prêt de la Banque mondiale d'un montant de 100 millions USD pour mettre en œuvre le Projet d'Accélération de la Transformation Numérique au Cameroun (PATNUC). Le PATNUC est placé sous la tutelle du MINPOSTEL et a pour objectif d'accroître l'inclusion numérique et l'utilisation de solutions agricoles numériques par des petits exploitants agricoles acteurs des chaînes de valeur agricoles cibles. Ainsi, le PATNUC incarne l'approche de la transformation numérique, ciblant un secteur hautement stratégique pour le Cameroun tout en proposant de réformer le cadre réglementaire du secteur des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC). Ce projet, avec son investissement dans la connectivité et les compétences numériques, soutient des interventions qui tirent parti des innovations numériques pour stimuler la croissance agricole, afin de contribuer en fin de compte à l'amélioration de la qualité des moyens de subsistance en milieu rural.

Le PATNUC est structuré autour de 4 composantes : (i) Stratégie, politique publique et réglementation numériques pour l'inclusion et la transformation numérique ; (ii) connectivité et inclusion numériques ; (iii) facilitation de l'implémentation des solutions numériques basées sur les données dans le secteur agricole ; et (iv) gestion du projet et l'engagement citoyen. Ainsi, le gouvernement à travers la SND30, ambitionne d'enclencher véritablement la transformation structurelle de l'économie camerounaise qui s'appuiera sur une modernisation du secteur agricole (agriculture, élevage, pêche et aquaculture) à travers l'amélioration de la productivité et la compétitivité des exploitations familiales agricoles et la promotion d'une dynamique d'industrialisation véritable. La modernisation du secteur agricole devra s'appuyer sur l'écosystème numérique en constante évolution dans le pays qui trace la voie de l'économie numérique.

L'objectif du projet de la sous composante 3.2 est d'octroyer des subventions par bons d'achat électroniques à 35 000 bénéficiaires. Les agro dealers sont les premiers bénéficiaires indirects du mécanisme de gestion des bons d'achat électroniques en ce sens qu'ils sont ceux à qui les financements sont destinés en tant que fournisseurs d'intrants dans le dispositif de subvention. En effet, dans la plateforme électronique créée, ils reçoivent des commandes d'intrants agricoles de la part des petits agriculteurs et éleveurs, les livrent selon les modalités convenues avec eux et perçoivent les paiements par virement dans leurs comptes bancaires de la part des Institutions Financières Partenaires (IFP). Le PATNUC est ainsi appelé à collaborer avec plusieurs agro dealers additionnels fiables devant intervenir dans les bassins d'intervention du projet et voudrait de ce fait constituer une liste d'agro dealers partenaires.

2. Objectifs

L'objectif principal du mandat des agro dealers partenaires est de fournir des intrants agricoles aux petits agriculteurs et éleveurs bénéficiaires de subventions du Projet.

De manière spécifique, ils sont appelés à :

- S'enregistrer dans la plateforme ;
- Produire un catalogue d'intrants commercialisés avec leurs caractéristiques ;
- Produire une liste des produits associés au catalogue ainsi que les modalités d'achat et de livraison ;
- Produire une liste des points d'approvisionnement de leurs produits ou de leurs partenaires éventuels ;
- Enregistrer les commandes des bénéficiaires cibles ;

- Procéder à la livraison des intrants sur la base des commandes passées dans les délais et autres modalités convenues ;
- Produire éventuellement les activités d'accompagnement de la cible ;
- Prendre part aux activités de suivi-évaluation du projet.

3. Spéculations cibles

- Spéculation d'élevage : porc, poulet de chair, poisson et vaches laitières ;
- Spéculations agricoles : maïs, noix de cajou, manioc, riz pluvial et du café.

Les intrants objet de la présente offre sont indiqués dans les TDR et peuvent s'obtenir

4. Profil et statut

Les agro dealers concernés sont les fabricants locaux, importateurs et distributeurs de grande et moyenne importance au statut juridique de Sarl et SA, disposant d'une expertise dans le domaine et capables d'intervenir dans plus d'une région et de manière régulière. Ils devront :

- Etre homologué par l'autorité compétente ;
- Justifier de l'homologation des produits à commercialiser ;
- Etre à jour dans sa situation fiscale ;
- Justifier d'une expérience d'au moins d'un (1) an dans l'activité ;
- Lorsqu'il y a lieu, justifier de la logistique nécessaire à la livraison des produits ;
- Eventuellement, disposer d'une équipe d'intervention adaptée au mandat.

Les agro dealers déjà en partenariat avec le PATNUC ne sont pas concernés par la présente offre.

5. Langues de travail

Les langues de travail dans l'exécution du présent mandat sont le français et l'anglais.

6. Sélection

Les offres rédigées en français ou en anglais et devra contenir une documentation constituée de :

- o Une lettre de soumission adressée au Coordonnateur National du PATNUC indiquant :
 - Le ou les Régions d'intervention sollicitées ;
 - Le ou les départements d'intervention sollicitées ;
- o La justification du statut juridique ;
- o La justification de l'homologation de la structure et des produits à commercialiser ;
- o La justification de son ancienneté dans l'activité et des références professionnelles ;
- o La justification de la logistique nécessaire à la livraison des produits s'il y a lieu ;
- o La justification de l'existence d'une équipe d'intervention adaptée au mandat s'il y a lieu.

8. Evaluation et sélection des offres

Les agro dealers seront évalués sur le critère lié à la qualité de leurs offres, chacune sur la base de son contenu par un comité d'évaluation composé des représentants de l'UGP et des représentants du MINADER et du MINEPIA. L'agro dealer devra introduire une seule offre en indiquant dans la lettre de soumission : i) la Région d'intervention sollicitée et ii) le ou les Départements d'intervention sollicités dans la Région.

Le PATNUC est fortement engagé dans le respect de l'approche genre. Le projet reconnaît qu'une équipe diversifiée de femmes et d'hommes est capitale pour l'atteinte de ses objectifs. Le projet ne tolère aucun acte de Violence Basée sur le Genre (VBG), ni Exploitation et Abus Sexuels (EAS) encore moins le Harcèlement Sexuel (HS). Aussi a-t-il élaboré des codes de conduite dont la signature est obligatoire pour ses partenaires ainsi que la mise en œuvre des activités de prévention des VBG/AES/HS dans leurs interventions.

Le projet doit s'engager à respecter les normes environnemental et social en matière d'utilisation et de gestion des produits chimique et substances dangereuse selon la NES 3 du CADRE ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL de la banque.

Confer para 19, 20, 23 et 24. Et le Décret N°2011/2581/PM DU 23 Août 2011 portant réglementation des substances chimiques nocives et/ou dangereuses.

Le projet évitera de fabriquer, de commercialiser et d'utiliser des produits chimiques et des substances dangereuses faisant l'objet d'interdictions, de restrictions ou d'élimination progressive sur le plan international, sauf à des fins acceptables prévues dans les conventions ou les protocoles pertinents ou si l'Emprunteur a obtenu une dérogation conformément aux engagements pris dans le cadre d'accords internationaux applicables.

Le projet minimisera et contrôlera le rejet et l'utilisation de substances dangereuses

L'Emprunteur envisagera la possibilité de recourir à des produits de substitution moins dangereux lorsqu'il est prévu que des substances dangereuses soient employées dans les opérations de fabrication ou d'autre nature.

Chaque fois qu'il voudra acquérir des pesticides, le projet évaluera la nature et le niveau des risques associés, en tenant compte de l'usage proposé et des utilisateurs visés.

Le projet n'utilisera pas de pesticides ou de produits ou préparations pesticides à moins qu'une telle utilisation soit conforme aux Directives ESS. De plus, l'Emprunteur n'utilisera pas de produits pesticides qui contiennent des principes actifs faisant l'objet de restrictions.

9. Délai de dépôt des offres, adresse et obtention des informations complémentaires

Les offres des agro dealers de la Catégorie 3, rédigées en français ou en anglais seront reçues à l'adresse Email : elsiddik22@gmail.com avec copie à patnucmc3@gmail.com et sosthenecandidate@gmail.com au plus tard le 31 JUIL 2025 et portant la mention suivante : « Appel à manifestation d'intérêt N° 000 relatif à la sélection des agro dealers en vue de la fourniture des intrants agricoles des bénéficiaires des subventions par bons d'achat électroniques dans le cadre du PATNUC».

Les informations complémentaires peuvent s'obtenir aux jours et heures ouvrables auprès de l'UGP du Projet au numéro de téléphone : (237) 657 37 90 32 / 691 30 12 30 ou par mail : patnucmc3@gmail.com.

Yaoundé, le 31 JUIL 2025



Dr Windred MFUH FUAYE KENJI

Ampliations:

- MINPOSTEL;
- ARMP;
- ARCHIVES;
- AFFICHAGE.



**CALL OF MANIFESTATION OF INTEREST N° 01 OF 20 JUIL 2025 FOR THE RECRUITMENT
OF AGRO-DEALERS FOR THE SUPPLY OF AGRICULTURAL INPUTS TO BENEFICIARIES OF E-
VOUCHER SUBSIDIES WITHIN THE FRAMEWORK OF PATNUC**

1. Background and rational

The Government of Cameroon has received a USD 100 million loan from the World Bank to implement the Project for the Acceleration of Digital Transformation in Cameroon (PATNUC). PATNUC is placed under the supervision of MINPOSTEL and aims to increase digital inclusion and the use of digital agricultural solutions by small-scale farmers involved in target agricultural value chains. PATNUC thus embodies the digital transformation approach, targeting a highly strategic sector for Cameroon while proposing to reform the regulatory framework of the Information and Communication Technologies (ICT) sector. This project, with its investment in digital connectivity and skills, supports interventions that leverage digital innovations to stimulate agricultural growth, ultimately contributing to improving the quality of rural livelihoods.

PATNUC is structured around 4 components: (i) Digital strategy, public policy and regulation for digital inclusion and transformation; (ii) Digital connectivity and inclusion; (iii) Facilitation of the implementation of data-based digital solutions in the agricultural sector; and (iv) Project management and citizen engagement. Through the NDS30, the government aims to set in motion the structural transformation of the Cameroonian economy, which will be based on modernizing the agricultural sector (agriculture, livestock, fisheries and aquaculture) by improving the productivity and competitiveness of family farms and promoting a genuine industrialization dynamic. The modernization of the agricultural sector will need to be underpinned by the country's constantly evolving digital ecosystem, which is paving the way for the digital economy.

The aim of the project under sub-component 3.2 is to provide subsidies in the form of electronic vouchers to 35,000 beneficiaries. Agro-dealers are the primary indirect beneficiaries of the e-voucher management mechanism in that they are the ones for whom the funding is intended as input suppliers under the subsidy scheme. Using the electronic platform created, they receive orders for agricultural inputs from small farmers and livestock breeders, deliver them according to the terms agreed with them and receive payments by transfer to their bank accounts from the Partner Financial Institutions (PFIs). PATNUC is expected to work with several additional reliable agro-dealers in the project's catchment areas and would therefore like to compile a list of partner agro-dealers.

2. Objectives

The main objective of the mandate of the partner agro-dealers is to supply agricultural inputs to small farmers and livestock breeders who are beneficiaries of subsidies from the project.

Specifically, they are required to:

- Register on the platform;
- Produce a catalogue of marketed inputs with their characteristics;
- Produce a list of products associated with the catalogue, together with purchase and delivery details;

- Produce a list of supply points for their products or any partners they may have;
- Record orders from target beneficiaries;
- Deliver inputs on the basis of orders placed within the agreed deadlines and other agreed terms;
- Produce any support activities for the target group;
- Take part in project monitoring and evaluation activities.

3. Target producers and crops

- For agriculture production: cassava, rainfed rice, maize and cashew nuts.
- For livestock production: fish, milk from dairy cows, pig and broiler chicken.

The inputs covered by this offer are indicated in the term on reference.

4. Profile and status

Agro-dealers will be Local manufacturers, importers and large and medium-sized distributors with the legal status of Sarl or SA, must each be able to supply farmers in more than one region and along the time. They should:

- Be approved by the competent authority;
- Provide proof of approval for the products to be marketed;
- Be up to date with its tax situation;
- Have at least one (1) years' experience in the activity;
- Where applicable, provide proof of the logistics required to deliver the products;
- Where applicable, have a team that is suited for the mandate.

Agro-dealers already in partnership with PATNUC are not concerned by the present call of tenders.

5. Working languages

The working languages of this mandate are French and English

6. Selection

Offers written in French or English and must contain documentation consisting of:

- A letter of submission addressed to the National Coordinator of PATNUC indicating:
 - Region(s) of intervention requested;
 - Division(s) of intervention requested;
- Justifying legal status;
- Proof that the structure and products to be marketed are approved;
- Proof of seniority in the business and professional references;
- Proof of the logistics required to deliver the products, if applicable;
- Proof of the existence of an intervention team suited to the mandate, if applicable.

8. Evaluation and selection of bids

Agro-dealers in Category 3 will be evaluated on the basis of the quality of their bids, each on the basis of its content, by an evaluation committee made up of representatives of the PIU and representatives of MINADER and MINEPIA. Agro-dealers must submit a single bid, indicating in the letter of submission: i) the Region of intervention requested and ii) the Division(s) of intervention requested in the Region.

PATNUC is strongly committed to the gender approach. The project recognizes that a diverse team of women and men is crucial to achieving its objectives. The project does not tolerate any act of Gender-Based Violence (GBV), Sexual Exploitation and Abuse (SEA) or Sexual Harassment (SH). It has therefore drawn up codes of

conduct that its partners are obliged to sign, as well as implementing GBV/SEA/HS prevention activities in their work.

The project must undertake to comply with environmental and social standards regarding the use and management of chemicals and hazardous substances in accordance with NES 3 of the Bank's environmental and social framework. See paragraphs 19, 20, 23 and 24. And Decree N°2011/2581/PM OF 23RD of August 2011 regulating harmful and/or hazardous chemical substances

The project will avoid the manufacture, marketing and use of chemicals and hazardous substances subject to international bans, restrictions or phase-outs, except for acceptable purposes set out in relevant conventions or protocols or where the Borrower has obtained an exemption in accordance with commitments under applicable international agreements.

The project will minimize and control the release and use of hazardous substances.

The Borrower will consider the use of less hazardous substitutes where hazardous substances are expected to be used in manufacturing or other operations.

Whenever pesticides are to be procured, the project will assess the nature and level of associated risks, taking into account the proposed use and intended users.

The project will not use pesticides or pesticide products or preparations unless such use complies with the EHS Guidelines. In addition, the Borrower will not use pesticide products that contain restricted active ingredients.

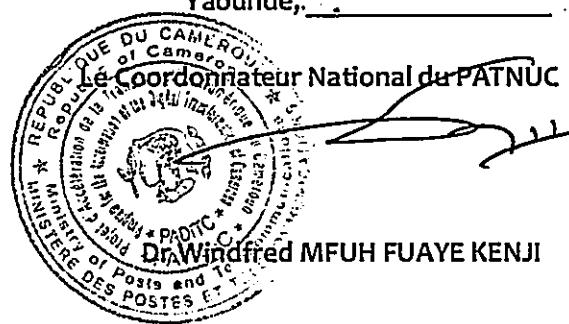
9. Deadline for submitting tenders, address and obtaining additional information

Tenders from agro-dealers, written in French or English, must be received at the following e-mail address: patnucmc3@gmail.com with a copy to elsiddik22@gmail.com and sosthenecandide@gmail.com by 31 JUIL 2025 at the latest and bearing the following inscription: 'Call for expressions of interest N° 01 relating to the selection of agro-dealers for the supply of agricultural inputs to beneficiaries of subsidies by electronic purchase vouchers within the framework of PATNUC'.

Additional information can be obtained on working days and during working hours from the Project Implementation Unit on telephone number: 657 37 90 32 / 691 30 12 30 or by e-mail: patnucmc3@gmail.com.

Yaounde,

11 JUIL 2025



Ampliations:

- MINPOSTEL;
- ARMP;
- ARCHIVES;
- AFFICHAGE.